

# Les armes d'Urbain Bonivard, prieur de Saint-Victor

Autor(en): **Vaucher, Gustave**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **48 (1934)**

Heft 3

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-744746>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Les armes d'Urbain Bonivard, prieur de Saint-Victor

par GUSTAVE VAUCHER.

L'antique prieuré de Saint-Victor hors les murs de Genève, fut administré successivement, de 1459 à 1519, par trois membres de la famille Bonivard, qui se le transmirent d'oncle en neveu; ce sont: Urbain, Jean-Amé et François.

Ce dernier, auquel on extorqua une renonciation à son bénéfice en 1519, ne cessa néanmoins de s'en considérer comme le possesseur légitime, et en 1528 il fit cession des droits qu'il estimait avoir, aux hôpitaux de Genève, de Berne et de Fribourg.

La Seigneurie ayant réussi à conserver, après bien des péripéties, la plus grande partie des domaines ainsi transmis, la plupart des titres féodaux de Saint-Victor se trouvent déposés aux Archives d'Etat de Genève. Un de ces titres<sup>1)</sup>, «grosse de reconnaissances» en faveur du prieuré reçues par le notaire Humbert Perrod de 1461 à 1471, porte, au verso du feuillet de garde, des armoiries de la famille Bonivard (d'or à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent) qui méritent d'être connues. Ce sont les armes d'Urbain Bonivard comme en fait foi l'inscription qui se trouve au recto du même feuillet:

« Recogniciones Feudorum Sancti Victoris in civitate gebennarum et circumcirca nomine et ad opus Reve<sup>di</sup> prioris domini urbani Bonyvadi prioris contamine perpetui administratoris eiusdem sancti victoris recepte. »

L'écu n'est accompagné ni de cimier ni de lambrequins, il est simplement posé sur un quadrilobe dont le fond rouge brique est diapré de brun; le cadre d'une forme à la fois originale et élégante est rouge lie de vin, bordé de filets d'un rose de même nuance et décoré d'anneaux jaunes. Quant aux armes elles-mêmes, l'or du champ est en parfait état et d'un beau poli, la croix d'une belle teinte de sépia; seules les coquilles d'argent se sont ternies et ont pris l'aspect du plomb. C'est néanmoins une très belle pièce de l'art héraldique du XV<sup>e</sup> siècle.

\* \* \*

Urbain Bonivard, fils de Pierre Bonivard, seigneur de St-Michel-des-Déserts, était petit-neveu d'Aymon Bonivard qui figura parmi les premiers chevaliers du Collier. Moine bénédictin, nous le voyons dès le 28 mars 1455<sup>2)</sup> prieur conventuel du prieuré de Ste-Marie de Contamines en Faucigny. Il succéda à son oncle Jean de Grolée<sup>3)</sup> comme prieur de St-Victor, tout en restant prieur de Contamines. Dans un acte du 20 mai 1461<sup>4)</sup> passé à Genève, il est qualifié d'abbé de Pignerol. C'est alors sans doute que commence la partie italienne de sa carrière ecclésiastique; quelques années après en effet il est nommé évêque de Verceil (1469),

1) Titres et droits du prieuré de St-Victor, grosse n<sup>o</sup> 8.

2) Archives d'Etat Genève: Minutes d'Humbert Perrod, not., vol. XVII, fol. 21.

3) † le 14 janvier 1458: Guichenon, *Bresse et Bugey* (familles de Bugey, p. 129).

4) Ibid., vol. XX, avant numérotation.

à condition d'abandonner son prieuré de Saint-Victor<sup>1)</sup> (ce qu'il fit en 1484, quatorze ans après!) et de continuer à observer ses vœux monastiques.

A St-Victor son règne paraît avoir été fort paisible, son existence ne nous est attestée que par de nombreux actes notariés, dans lesquels il semble s'acquitter en conscience de ses devoirs administratifs. Seul un de ces documents a quelque intérêt: il mentionne les frais de construction d'un clocher à St-Victor et de décoration du portail<sup>2)</sup>.

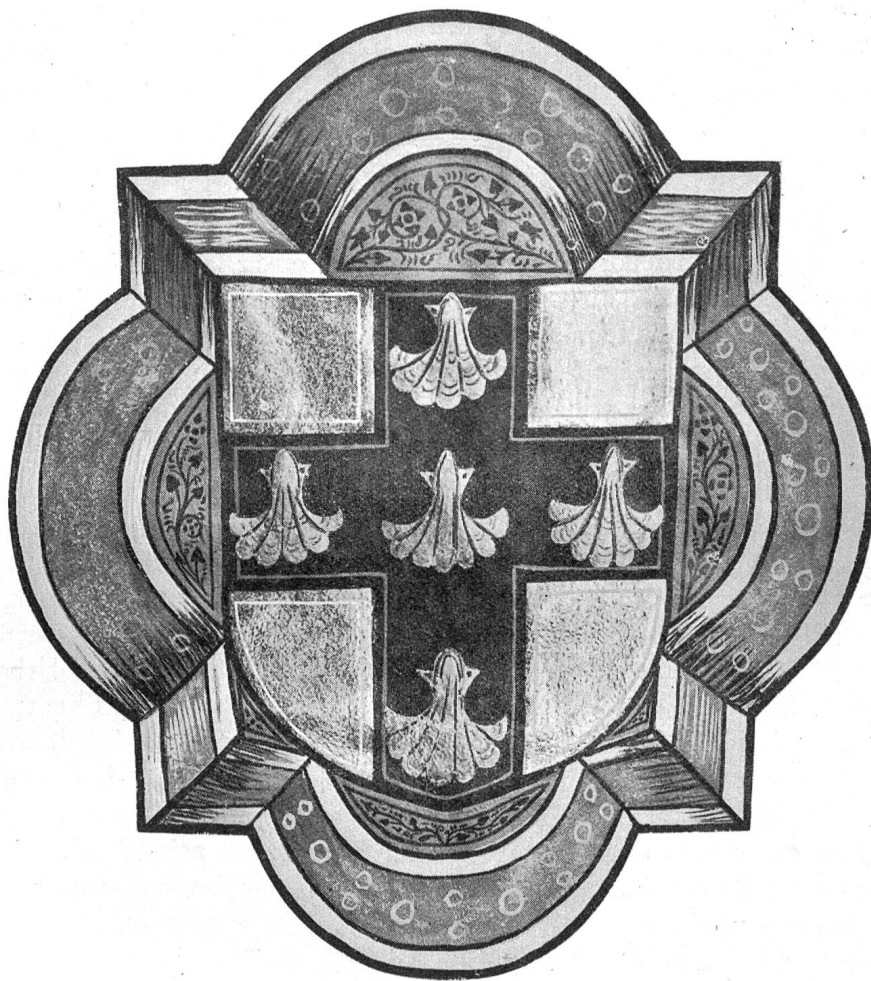


Fig. 87. Armoiries d'Urbain Bonivard. 1461.

Comme évêque de Verceil, Bonivard paraît avoir joué un rôle plus en vue. Prince de l'Eglise et frère d'un homme tout puissant à la cour ducale: Louis Bonivard, seigneur de Grilly (soit Grailly) et de St-Michel des Déserts, chambellan et principal maître d'hôtel du duc Louis, Urbain Bonivard participe à des affaires importantes; il paraît être un des conseillers habituels de la duchesse Yolande pendant sa régence, et s'être attiré à ce titre l'animosité des beaux-

<sup>1)</sup> Baulacre. Oeuvres, vol. 1, p. 381.

<sup>2)</sup> Archives d'Etat Genève: Minutes d'Humbert Perrod, not., vol. XX, fol. 28 (16 mai 1462).

frères de celle-ci, les comtes de Bresse et de Romont. En 1471, il traite une alliance entre Milan et la Savoie, en 1475, il est témoin au traité d'alliance entre la Bourgogne, Milan et la Savoie. Sous le règne de Charles I<sup>er</sup>, en 1482, il est également témoin à l'acte qui donne pour un an le gouvernement de la Savoie à l'évêque de Genève, Jean-Louis de Savoie; en 1487 enfin il est parrain, avec le duc de Milan et d'autres dames et seigneurs, d'une fille de Charles: Yolande-Louise de Savoie. Il passa ses dernières années à son monastère de Pignierol où il mourut en 1499. L'avènement de son ennemi Philippe de Bresse en 1496 n'est peut-être pas étranger à cette retraite.

Saint-Victor, remis à Jean-Amé Bonivard en 1484, passa à la mort de celui-ci en 1514 à François Bonivard, auquel il l'avait cédé en 1510 déjà.

\* \* \*

La famille Bonivard porte les mêmes armes que la famille de Grailly, dont une branche cadette succéda au comté de Foix puis au royaume de Navarre. Comme les Grailly vendirent cette seigneurie aux Bonivard le 26 août 1455<sup>1)</sup>, (et non 1495 comme une faute d'impression le fait écrire à Foras), on a supposé que les Bonivard avaient repris, avec la seigneurie, les armes de Grailly alors que les Grailly prenaient celles de Foix<sup>2)</sup>.

Le présent document ne peut faire rejeter sans autre cette hypothèse, puisqu'il date au plus tôt de 1461, et que la vente a eu lieu en 1455, mais il l'infirmé pourtant dans une certaine mesure. Voici pourquoi: si on savait que François Bonivard, prieur de St-Victor, a porté ces armes, comme en font foi plusieurs sceaux aux Archives de Genève, on oublierait qu'elles étaient portées également par Urbain. Pour François c'était normal: il avait des droits sur Grailly<sup>3)</sup>, mais Urbain? Il n'était que le frère de l'acheteur et ne paraît pas avoir joué dans la vente un rôle quelconque; évêque de Verceil, titulaire de bénéfices considérables, il avait une position indépendante. Dans ces conditions quels motifs avait-il d'adopter les armes des Grailly? Connaît-on des exemples d'adoption, par deux ou plusieurs frères, d'armes auxquelles un seul avait droit, et cela par achat? Il convient de faire observer également que tous les Grailly ne sont pas devenus comtes de Foix, et que la branche aînée, restée Grailly, a subsisté dans le pays jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle; celle-ci n'avait aucune raison d'abandonner ses armes, et, les gardant, elle ne les aurait pas laissés prendre aux Bonivard sans contestation. Ne faut-il pas croire plutôt que cette combinaison héraldique de la croix et des cinq coquilles n'étant pas très rare, les Grailly et les Bonivard ont pu l'adopter séparément de toute ancienneté, avec les mêmes émaux?

<sup>1)</sup> Plantin, J. B.: *Abbrégé de l'histoire générale de Suisse*, p. 771.

<sup>2)</sup> Voir: Armoiries Bonivard à Payerne, par Fred. Th. Dubois, dans: «Archives héraldiques» 1928, p. 160.

<sup>3)</sup> Le 31 janvier 1525, avec son frère Amblard, S. de Lompnes et Grilly, il amodie le château et le mandement de Grilly. Archives d'Etat Genève: Minutes d'Hilaire Richardet, not. vol. II, fol. 880.